



29 avril 1791

PÉTITION

DE M. DE PAWLET,

DONT l'objet est de démontrer à l'Assemblée Nationale que le Roi n'a jamais cessé de désirer le bonheur des Français; qu'on en trouve une preuve bien frappante dans sa déclaration du 23 Juin 1789, qui méditée et prise pour guide, eût operé la plus heureuse révolution; prévenu tous les maux qu'on a éprouvés, et offert les moyens d'assurer en trés-peu de tems, une constitution qui eût fait, à l'instant, de la France, la Nation la plus riche, la plus libre et la plus puissante. — Sous cette considération il demande à l'Assemblée Nationale de vouloir se mettre à la tête de tous les vrais amis de la patrie, à l'effet de supplier Sa Majesté de reprendre les rênes du Gouvernement pour réprimer les factieux, éviter la guerre et rendre bientôt les peuples heureux.

ENTREPRENDRE d'éclairer un peuple que des pervers ont aveuglé, au point qu'en courant à sa perte il croit marcher à grands pas vers le bonheur; vouloir ramener dans les bras du meilleur des Souverains, disons mieux, du meilleur des Pères, des Sujets que des perfides ont égarés, jusqu'à les porter aux excès de la plus atroce férocité, contre sa personne sacrée, c'est, j'en conviens, m'exposer à multiplier sur ma tête les dangers, avec un espoir très-incertain, du succès; mais quand on aime autant sa patrie que je chéris la mienne, quand on s'est accoutumé depuis longtems, à tous les sacrifices pour ses concitoyens, l'on craint peu de perdre la vie pour les éclairer sur leurs véritables intérêts & les arracher du précipice qu'on creuse de plus en plus chaque jour sous leurs pas.

Depuis 16 ans je recois dans mon sein des infortunés de tous les Ordres, & je suis assez heureux pour leur sacrifier jusqu'à ma propre existence; plus de 200 enfans sont élevés à mes dépens. Les fils d'anciens militaires de tous les

grades, depuis celui de simple soldat, sans fortune, peuvent d'après le plan d'éducation adopté pour eux, puiser en raison de leurs dispositions, des connoissances dans tous les genres, qui les mettent à portée d'illustrer leurs noms ou de soutenir celui qu'ils ont reçu de leurs ancêtres, de se rendre utiles à la patrie dans toutes les professions civiles & militaires. Si j'adopte de préférence les fils d'anciens militaires, c'est parce que le dévouement de leurs pères au service de la patrie leur a enlevé les ressources qu'ils auroient trouvées dans d'autres professions.

Lorsque mes concitoyens sauront que non content de m'abandonner ainsi moi-même, pour me rendre utile à la classe des infortunés, qui mérite le plus de la nation, je n'ai cessé, depuis bien des années, de m'occuper de la recherche des moyens qui pourroient y fonder, sur des bases inébranlables, la liberté et la prospérité publique, ils seront convaincus que je ne rappelle les actes de patriotisme auxquels je me suis livré jusqu'ici, en silence, que pour mériter de leur part une confiance qui puisse me fournir l'occasion de concourir au retour de la paix et de l'ordre qui seuls peuvent les rendre heureux ; parce qu'ils se diront que celui qui depuis si longtems se dévoue pour les autres ne peut vouloir les tromper. — Lorsque vous vous rappellerez vous-mêmes, Messieurs, que dès les premiers jours de votre rassemblement, j'eus l'honneur de vous remettre des plans qui pouvoient, sur-le-champ, faire passer la nation de l'état de détresse où elle étoit tombée, à la prospérité la plus complette, & que vous vous ressouviendrez que ces plans qui méritèrent vos applaudissemens, ne sembloient être qu'une espèce de développement de la Déclaration des intentions du Roi, du 23 Juin 1789, vous ne trouverez pas mauvais que je vous démontre, ainsi qu'aux peuples égarés, qu'ils ne sont malheureux que parce que des hommes, oserai-je, hélas ! me borner à dire, trop précipités, firent rejetter au parti dominant, avec un emportement qui prépara tous les maux dont la France est accablée, cet acte qui contenoit tous les principes de la félicité publique. — En voyant dans cette déclaration que les peuples n'ont jamais bien connue, l'empressement avec lequel notre Monarque avoit consulté les vœux de toutes les parties de la nation, réunis dans les cahiers de toutes les provinces, pour en faire la base de ses intentions paternelles, ils sentiront qu'il ne cherchoit qu'à les rendre heureux ; l'abandon qu'il y faisoit de ses plus brillantes prérogatives, ajoutera encore à cette preuve;

leur attachement pour ce bon Roi s'accroîtra de plus en plus, en y trouvant les principes d'équité qui auroient fondé sur-le-champ, & affermi sur des bases d'autant plus inébranlables, la liberté et la prospérité publique, qu'en conciliant, en balançant tous les intérêts, elle auroit opéré, aussitôt, par la paix et la concorde, la plus heureuse révolution. Elle auroit donné à la France une constitution libre et d'autant plus solide, qu'en faisant le bien général, elle auroit réuni tous les partis qui seroient devenus ses défenseurs.

Comment en effet pourroit-on douter de l'amour de notre auguste Chef pour les Français & du désir qu'il avoit d'être le restaurateur de leur liberté, lorsqu'on le voit prévenir dans cet acte tout ce qu'ils pouvoient désirer à cet égard, en déclarant que l'impôt ne seroit jamais établi, ni prolongé que du libre consentement des Représentans de la Nation, qu'il seroit réparti de la manière la plus impartiale entre tous les sujets, en raison de leurs moyens, sans distinction d'Ordre, & que la répartition en seroit confiée aux peuples mêmes par des administrations provinciales dont ils nommeroient les représentans; qu'il ne seroit jamais fait d'emprunts sans le même consentement, pouvant être l'occasion d'un accroissement d'impôts; qu'il seroit rendu compte de l'emploi des fonds publics dans l'ordre qui seroit indiqué par les Représentans de la Nation; que non-seulement les fonds des differens Départemens seroient fixés & soumis à cette comptabilité, mais même ceux destinés à l'entretien de la Maison de Sa Majesté; que les droits de Franc-fiefs & de Main-morte seroient abolis, ainsi que le nom de Tailles; que les Corvées des grands chemins seroient supprimées; & que les Représentans de la Nation seroient invités à présenter les moyens de détruire les effets funestes des Gabelles & des Aides, & de repousser les barrières des Douanes aux Frontières, pour laisser la plus grande liberté dans la circulation intérieure; que les Représentans de la Nation s'occuperoient des moyens de supprimer les Lettres de cachet, & de concilier la liberté individuelle avec les moyens de sauver, dans certain cas, l'honneur des familles & la sûreté de l'Etat; comme aussi de restreindre les droits de chasse & les Capitaineries, des soins des Prisons & Hopitaux, particuliérement de la sûreté des créanciers de l'Etat; que Sa Majesté offroit enfin de se concerter avec les Représentans de la Nation, sur tout ce qu'ils pourroient lui indiquer pour le bonheur des peuples.

J'en appelle à vous, Messieurs, qui nous prouvez que vous ne croyez pas que la liberté consiste à ne payer au-

cun impôt, puisque vous nous forcez en même tems de payer l'arriéré, dont des conseils pervers avoient fait regarder aux peuples la cessation, comme la base de la liberté, les taxes courantes et ce don prétendu patriotique que vous avez décrété, d'autant plus contre l'esprit de vos cahiers, qui vous ordonnoient de veiller à la diminution des charges, que cette addition-là eût été inutile, si vous vous fussiez concerté avec le Roi (1)

J'en appelle encore à vous, Messieurs, qui nous avez prouvé (par le parti vigoureux & les menaces que vous fites contre ces malheureux qui sollicitoient avec effervescence la continuité de ces atteliers de charité, institués en faveur de ceux que la révolution avoit mis sans pain & sans travail), que vous n'entendez pas par le mot sacré de liberté, le pouvoir donné à chaque individu de se livrer à tous les excès, sans égard pour les conventions sociales; j'en appelle enfin à vous, & je le demande à ceux dont l'amour le plus exagéré pour la liberté exalte l'imagination, dès qu'ils réuniront en même tems l'amour de l'ordre & du bien général, si les articles de cette déclaration du Roi, que je viens de récapituler ne forment pas la base de toute liberté, s'ils ne sont pas fondés sur ce précepte sublime qui réunit les droits & les devoirs de l'homme: *Ne fais à autrui que ce que tu voudrois qu'on te fît.*

Si d'après l'aveu, MM, que vous ne pouvez vous dispenser de faire de cette vérité, on demandoit à ceux qui ont rejetté ce guide salutaire si propre à accélérer les opérations de l'assemblée, si, dis-je, on leur demandoit le motif qui l'a fait repousser avec des clameurs & cette fureur qui égarerent les peuples, si on leur demandoit pourquoi ils ont sçu persuader aux peuples que cette révolution devoit être fondée sur le désordre, le carnage & le sang, tandis qu'elle pouvoit s'opérer, sur-le-champ, par la paix & la concorde; pourquoi les dénonciations contre la Noblesse & le Clergé qui l'adoptoient, avec l'empressement & le respect les plus patriotiques, leur silence trahiroit leur secret & démasqueroit leurs vues criminelles.

En passant au développement de ces articles on les trouve de plus en plus faits pour opérer par la paix & la con-

---

(1) Voir les développemens des plans rappellés au cahier du Journal du bonheur de la Nation, où je l'ai démontré.

corde, la plus heureuse révolution. En effet, dès que la répartition de l'impôt devoit être exactement faite entre tous les citoyens, en proportion de leurs richesses & de leurs jouissances respectives, sans distinction d'Ordre ou de naissance, tous les Français n'étoient-ils pas liés par le même intérêt, à ne former qu'un même corps qui se seroit toujours si fortement opposé à l'accroissement arbitraire de l'impôt, que jamais les plus perfides conseillers des souverains n'auroient osé en faire la tentative.

Pour asseoir sur des bases inébranlables la liberté que notre Auguste Monarque rendoit à la Nation, en traçant la ligne de démarcation entre les peuples qui consentiroient l'impôt, & le chef suprême du pouvoir qui en régiroit l'emploi, dont il offroit de faire rendre compte, il ne s'agissoit donc plus que de trouver l'art de faire cette répartition avec l'exactitude qui devoit produire ces heureux effets, afin d'étendre, d'après le même vœu de Sa Majesté, cette ligne de démarcation entre les peuples qui payeroient & les agens du pouvoir suprême qui provoqueroient ce payement dans toutes les parties du royaume, de la manière la plus propre à entretenir par-tout une heureuse harmonie.

Rien n'eût été aussi facile que de remplir ce but à la satisfaction universelle, si on eût eu des intentions vraîment droites & patriotiques. Rendre aux Municipalités, qui n'avoient jamais cessé d'exister, une activité qui les auroit mises à portée de s'occuper, de concert avec leurs cohabitans, de la répartition de toutes les charges publiques, régler & décréter le mode de répartition qui pour chacune des charges repousseroit le mieux tous les abus & présenteroit le plus de vues utiles; fixer les tâches des Municipalités & des agens du pouvoir suprême, avec la précision & la clarté les plus propres à prévenir toute entreprise des uns sur les autres; tel étoit tout le secret de l'art qui conduisoit les peuples au bonheur. (1)

Les Commissaires royaux & leurs Substituts écartés de l'influence sur la répartition des charges, qui seule pouvoit leur donner occasion de se prêter à des injustices

(1) Messieurs les Députés auront vu dans le plan général, que j'eus l'honneur de leur présenter les premiers jours de leur rassemblement, & dont le développemens est rappellé aux premier & deuxième cahier du Journal du bonheur de la Nation, que le mode d'impôt sur les terres, que je proposois, ne présentoit pas seulement les moyens de faire la répartition la

ou les en faire soupçonner, bornés à provoquer la répartition & la rentrée de l'impôt, par masses de quotités de Communautés, ainsi que l'exécution de toutes les parties d'administration de police civile & militaire, confiées aux soins des Municipalités, auroient perdu tous moyens de nuire, en conservant ceux de faire le bien & de se rendre utiles aux peuples, par la mission qu'ils auroient eue de concilier les rixes qui se seroient élevées à l'occasion des répartitions des charges tant entre les Communautés de leurs arrondissemens respectifs, qu'entre les habitans des mêmes Communautés. Chargés de recevoir des Municipalités les états de récolte en grain & autres richesses territoriales, de se concerter avec elles sur les plans, projets & avis divers relatifs à l'amélioration de la chose publique, pour les faire parvenir au centre du Gouvernement, ils auroient fourni aux Ministres & autres premiers agens du pouvoir suprême l'inestimable avantage d'assurer la subsistance nationale, de la manière la plus propre à donner une grande activité à l'agriculture, au commerce & à toutes les branches d'industrie, de répartir entre toutes les parties principales, la masse générale de l'impôt, dans la proportion la plus exacte avec leurs richesses respectives, d'opérer enfin le bien le plus universel.

---

plus exacte entre tous les habitans de chaque communauté, mais qu'il offroit encore le double & inestimable avantage de faire connoître si facilement et avec tant de précision et le produit des récoltes en grains, & même celui de toutes les autres richesses territoriales, qu'on auroit pu également assurer en tout tems la subsistance des peuples de la manière la plus encourageante pour l'agriculteur & pour les autres classes; mais encore faire la répartition la plus exacte de la masse générale de l'impôt entre toutes les parties de l'Empire, suivant leurs moyens respectifs.

L'institution des Milices auxiliaires qui, jusques-là avoit fait le malheur des peuples en auroit fait le bonheur. Par la nouvelle constitution qu'on leur auroit donnée, elle seroit devenue le bouclier invincible de la patrie. Sans faire partie, en tems de paix des troupes de ligne, elle auroit eu cependant avec elles une sorte de relation qui présentoit tant aux officiers qu'aux soldats qui serviroient bien la Patrie, des avantages si séduisans dans leurs retraites, qu'en les attachant de plus en plus à leurs drapeaux, elles les auroit rendus, en même tems plus citoyens, pour les mettre à portée de rendre à leur tour les Milices plus disciplinées & plus aguerries. Ils n'est pas jusqu'aux travaux publics, dont les corvées ont toujours été le fléau de l'agriculteur, qui n'eussent donné lieu aux avantages les plus multipliés. Par une heureuse combinaison qui, réunissant la plus grande économie à l'utilité la plus générale, repoussoit tous les abus dès leur source, évitoit même toute espèce de frais de régie; on voyoit naître de ces deux institutions une police générale du royaume, si douce, si bien organisée & si exacte, qu'elle auroit prévenu toute espèce de vagabondage, en forçant ceux qui seroient tentés de s'y livrer, de rentrer dans les classes des citoyens utiles, sans les renfermer, ni les rendre malheureux, et sans cependant qu'ils pussent s'en défendre.

Cet ordre de choses auroit si fort simplifié toutes les tâches des Municipalités, qu'il les auroit mises à portée de rendre les services les plus importans à leur pays, & avec un si léger sacrifice de leur tems, qu'ils auroient regardé comme au dessous de leur patriotisme, d'exiger un salaire que ceux qui les auroient remplacés auroient reçu à leur tour, au détriment de la multitude, qui, trop peu instruite pour remplir ces places, auroit toujours concouru au paiement de ce salaire, sans jamais le partager.

Loin de l'esprit de défiance contre les Commissaires royaux, dont on a pénétré les Municipalités nouvelles, loin du foyer de discorde, d'anarchie & de dissention qu'on a préparé, en les armant pour soutenir cet esprit de défiance qui fera continuellement le malheur des peuples, en rompant l'harmonie qui doit exister entre toutes les parties du royaume & le point central; nous aurions vu naître de la déclaration du Roi, par le simple art de fixer ainsi les tâches respectives & le mode de répartition de chacune des charges publiques, la confiance, la paix & la concorde, enfin une constitution heureuse d'autant plus propre à faire le bonheur des peuples, je le repete, qu'en balançant, qu'en conciliant tous les intérêts, elle auroit eu tous les Français réunis pour défenseurs & pas un ennemi à combattre.

On auroit mis le sceau à cette harmonie générale par l'institution d'un écrit périodique qui auroit eu pour objet de réunir tous les plans, projets & avis relatifs au perfectionnement de toutes les parties, aux discussions qu'ils auroient fait naître; de faire connoître les richesses territoriales de la totalité et respectivement de chaque partie du Royaume, afin que chacune d'elles pût juger de la justice qui lui seroit rendue; de recevoir toutes les plaintes & les éloges fondés en preuves que le public auroit eu à porter contre les agens du pouvoir suprême, de présenter annuellement les comptes publics de recette & de dépense, enfin tout ce que je me propose par *l'ami de la paix & du bonheur de la Nation.* En liant par cette espèce de correspondance publique toutes les parties du Royaume entr'elles, en réunissant la connoissance de tout ce qui pourroit les intéresser dans un point central, cet écrit seroit devenu, comme il le deviendra, si on a assez de confiance en moi pour me seconder, le livre le plus instructif pour ceux qui auroient été députés aux assemblées générales; il auroit été lui-même un rendez-vous général, une assemblée nationale, où l'opinion publique se seroit concentrée, épurée, éclairée

sur les principes d'une véritable liberté & sur-tout ce qui auroit pu avoir trait au bonheur national, beaucoup mieux que dans ces assemblées où l'esprit de parti & d'intérêt a toujours accumulé tous les maux en écartant le bien.

Mais, Messieurs, un avantage immense qui naissoit de l'esprit d'équité qui avoit dicté cette déclaration, c'est l'opération qu'on pouvoit fonder sur le secours qu'offroit le clergé, & auquel on auroit pu l'engager à ajouter encore, indépendamment de l'impôt qu'il auroit payé comme tout le monde.

Vous aurez pu voir dans les plans que j'eus l'honneur de vous présenter les premiers jours de votre rassemblement & que je viens de rappeller dans le *journal du bonheur de la Nation*, qu'on auroit pu sur-le-champ, à l'aide de ce secours, substituer à la caisse d'Escompte, source du feu dévorant d'agiotage, une banque nationale bien salutaire qui auroit pu mettre annuellement, en circulation, audelà même, si la chose eût été nécessaire, de douze cents millions de secours, en prêts à trois pour cent d'intérêts, pour l'encouragement de l'agriculture, des manufactures, du commerce & des arts.
Les heureux effets de cette banque se seroient d'autant plus multipliés, que le produit de cet intérêt devant appartenir à la Nation, on auroit pu l'employer avec un tel succès, à encourager toute espèce d'industrie nationale, qu'en nous donnant l'avantage de la balance du commerce chez toutes les Nations, elle auroit multiplié le nombre des heureux en diminuant celui des infortunés qui n'auroient jamais manqué de travail ou de secours; de sorte qu'un bien auroit toujours donné naissance à un autre. (1)

Par une autre combinaison toujours fondée sur le même secours & par un revirement de parties sur le Clergé, on auroit, à la minute, opéré sur le capital de la dette publique un remboursement de treize cents millions qui même pouvoit réduire de soixante-cinq l'annuel, de sorte que loin d'avoir eu besoin d'accroître les charges de l'addition du prétendu don patriotique, le déficit qui étoit de cinquante-six millions se seroit trouvé couvert; on auroit encore eu 9 millions de

(1) Le bénéfice de la partie de la banque propre à Paris auroit été réparti entre les quarante-huit sections, dont chacune auroit formé deux caisses destinées, sous l'influence de leurs Commissaires, à aider par des prêts sur nantissemens, mais à infiniment légers intérêts, ou par des dons gratuits, les habitans de leurs arrondissemens respectifs.

reste. A cette première économie, on pouvoit ajouter celle du montant total des frais de recette de l'impôt direct, que la création de la banque auroit mis à portée de faire rentrer gratis au Trésor-Royal, & le résultat des réductions modérées qu'on auroit pu faire sur les pensions, sur les traitemens & sur les autres dépenses publiques.

La liquidation de la dette publique se seroit d'autant plus accélérée par l'institution de la banque qui auroit prêté à 3 pour cent, qu'en faisant baisser l'intérêt de l'argent, le Gouvernement auroit pu emprunter à trois & un quart, ou trois & demi pour rembourser les créances d'un intérêt plus onéreux.

Le remboursement ainsi successivement fait eût été d'autant plus avantageux à la partie pauvre des créanciers, qu'il se seroit fait, sans secousse, sans la priver tout-à-coup des moyens de replacer ses capitaux.

C'est ainsi, Messieurs, qu'à l'instant, en conciliant les formes de justice envers le clergé, avec la nécessité de tirer pour le moment, le meilleur parti de ses richesses pour aider la chose publique, & de conserver des ressources toujours nouvelles pour l'avenir, sans violence, par la paix et la concorde, sans ôter au clergé les moyens de secourir ses pauvres & de fournir aux frais du culte, sans même le gréver trop considérablement, puisqu'il n'auroit pas donné beaucoup audelà du quart de son revenu par an, jusqu'à l'entier acquittement de la dette publique, on auroit ouvert à la Nation une source abondante de bonheur & de prospérité ; tandis que le renversement du commerce, des manufactures, de toutes branches d'industrie, la disparution de tout numéraire, la misère publique, la persécution la plus affreuse du clergé, suivie d'une foule de crimes, une guerre avec les Puissances voisines ; enfin tous les maux imaginables, sont nés de l'opération qu'on lui a opposée : tant il est vrai que l'ordre & la justice sont les plus fermes soutiens du bonheur & que sans eux tout est en convulsion.

Je le sais, Messieurs, qu'il faut connoître les plans que j'ai eu l'honneur de vous offrir, ou en voir le développement rappellé au premier cahier du *Journal du bonheur de la Nation*, pour se convaincre que je ne prends pas le fantôme du bien pour la réalité ; mais plus les combinaisons constitutionnelles que je proposois, en respectant les propriétés, étoient belles, plus elles devoient influer sur le bonheur général, &

plus aussi doivent-elles assurer à notre auguste Monarque l'amour de ses peuples, lorsqu'ils verront que les principes d'équité, qui caractérisent la déclaration de ses intentions étoit la source de tous ces avantages.

Et ce sont ces intentions paternelles, que des insectes venimeux ont transformées en poison; c'est du mépris qu'ils ont fait de ces intentions sacrées, qui à l'instant cimentoient la liberté & le bonheur, qu'ils ont su faire naître tous les maux qui nous accablent.

C'est à un M .... dont la vie fut un tissu de crimes; c'est à un homme qui, par l'astuce la plus dégradante, se fit députer du Tiers, & qui s'unit à plusieurs autres factieux, pour couronner tous ses forfaits, en plongeant notre infortunée patrie dans le plus affreux désordre, qu'on adresse les honneurs de l'apothéose! *ô tempora, ô mores!*

Un petit nombre de factieux, habitués à se charger indistinctement des bonnes ou mauvaises causes pour s'enrichir, ont ruiné la nation; ce sont ces factieux qui l'ont fait disparoître du tableau des Puissances, en plongeant dans des torrens de sang le plus bel acte émané de la royauté, & ils jouissent de la confiance des Peuples égarés, tandis que le Souverain qui n'a jamais varié sur le desir de rendre les Peuples heureux; le Souverain qui, depuis son enfance, n'a montré que des vertus sans taches; le Souverain qui auroit amoncelé tous les biens possibles sur la nation, si on eût médité ses vues, est accusé & chargé de tous leurs forfaits. On couvre d'opprobre, on déchire les entrailles de l'épouse, de la famille, du pere, qui, en cherchant à appaiser les troubles qui s'élevoient dans l'Assemblée, vous disoit: Messieurs, si tout ce que j'offre ne suffit point encore, pour compléter le bonheur de mes peuples, je ferai tout ce que vous desirerez. *Mes vues sont conformes au vif desir que j'ai d'opérer le bien; si par une fatalité loin de ma pensée, vous m'abandonniez dans une aussi belle entreprise, seul, je ferai le bien de mes peuples, seul, je me considérerai comme leur véritable représentant, & connoissant l'accord parfait qui existe entre le vœu général de la nation & mes intentions bienfaisantes, j'aurai toute la confiance que doit inspirer une si rare harmonie, je marcherai vers le but que je veux atteindre, avec tout le courage & la fermeté qu'il doit m'inspirer.*

Je défie le fourbe le plus astucieux d'oser dire qu'il soit aucun des articles de cette déclaration qui n'exprime tout ce

que je viens de développer. Me diroit-il que cette déclaration ne parloit pas de la destruction de la Noblesse. Je lui demanderois si une opération qui ôte à une grande nation le point d'émulation le plus propre à porter les ames bien nées aux grandes choses, aux grands sacrifices pour la Patrie, qui ôte les moyens des récompenses morales qui ne coûtent rien ; si une opération qui, par la suppression des livrées & des armoiries, éteint mille & mille branches d'industrie, qui faisoient vivre une foule d'individus, par l'honnête contribution à laquelle ils mettoient l'amour-propre des riches ; si une opération qui détruit, sans bénéfice pour personne, une propriété, fondée sur des services rendus à la Patrie, & aussi respectable que toutes les autres ; si une opération enfin qui est un germe d'inimitié, de guerre intestine entre tous le sujets, n'est pas plutôt une conjuration d'ennemis qui veulent faire égorger une partie des sujets par l'autre, & priver l'indigeant des moyens de travail & de subsistance, que le vœu bienfaisant d'enfans d'une même famille qui cherchent à y maintenir la paix & la justice.

La suppression de la Noblesse ne peut être agréable à ces hommes, qui, nés avec le germe des vertus & des grands talens, sont faits pour marcher d'un pas égal avec les nobles, & pour y arriver par les classes des armes, des magistrats, des savans, des artistes distingués ; elle ne peut être approuvée par ceux qui après avoir honoré leurs professions, méritoient d'occuper les charges municipales qui accordoient cet honneur. Non, la noblesse ne pouvoit déplaire qu'à ces hommes pervers qui détestent tout ce qui est honnête ; à ces hommes médiocres & orgueilleux, qui ne sentant en eux aucune des qualités propres à les égaler à ceux qui, sans être nobles, marchent de pair avec eux par leurs sentimens, trouvent plus facile de ravaler jusqu'à eux ceux qu'ils ne peuvent atteindre, afin de dominer sur la multitude égarée, que de faire de belles actions, pour mériter des distinctions.

Me diroit-il cet homme farouche, que le Clergé ne se seroit pas prêté aux vues que je proposois ; mais j'observerois, que ce qu'il offroit pouvoit étayer des combinaisons infiniment importantes. (1) D'ailleurs peut-on, sans injustice, juger ceux qui ont déjà offert avant de leur avoir demandé plus ? La Noblesse

(1) Voir le développement de ces combinaisons rappellé au Journal susdit.

qui avoit autant d'intérêt que le Tiers-état à la liquidation de la dette publique, ne se seroit-elle pas d'autant plus fortement unie à lui, pour exiger du Clergé ce sacrifice *jusqu'à l'entier acquittement de la dette publique*, que l'emploi qu'on se proposoit d'en faire devant vivifier toutes les branches d'industrie, et ouvrir à la Nation toutes les sources de prospérité, il auroit diminué les charges du Clergé, en réduisant celles des pauvres qu'il est obligé de secourir.

J'ai donc rempli, Messieurs, la tâche que je m'étois proposée, en offrant de démontrer que la déclararion des intentions du roi du 23 Juin 1789, contenoit l'ensemble de la constitution la plus propre à opérer le bonheur des Français, sans les faire passer par aucun des malheurs qui les affligent.

Ces considérations, m'autorisent à croire, que, loin de blâmer le courage que j'ai de présenter les avantages de toute espèce, qui seroient résultés des opérations, fondées sur la déclaration des intentions du Roi, du 23 Juin, en opposition aux vices et aux malheurs qui sont nés de celles que les factieux vous ont forcés de faire, vous approuverez mon zèle patriotique, qui n'a pour but que de ramener la paix, & d'assurer le bonheur des peuples, en les rappellant dans les bras de leur Monarque légitime. Non, Messieurs, vous ne souffrirez pas plus long-tems que votre rassemblement, qui, si vous vous fussiez entendu avec Sa Majesté, eût opéré le bonheur de la Patrie, amoncelle sur nous tous les malheurs.

Vous ne souffrirez pas plus long tems que le Souverain, qui, depuis son avènement au trône, a montré le plus vif desir de faire le bonheur des Français soit, par eux, le plus malheureux des êtres, & que ceux-ci soient à leur tour les plats esclaves des pervers atroces qui cherchent à les enchaîner l'un par l'autre, qui cherchent à faire servir la multitude aveugle, de marche-pied, pour s'élever aux places & les dominer par la verge de fer; qui, après leur avoir dit qu'on pouvoit se livrer aux insurrections, seront forcés de les fusilier pour les rappeler à l'ordre dont ils leur auront appris à s'écarter.

Vous vous réunirez à moi pour démontrer à la Nation que notre Souverain, loin de se refuser à quelque chose de ce qu'on lui disoit devoir faire le bien général, a toujours été au-devant de ce qui pouvoit atteindre ce but sacré. Vous lui rappellerez que Sa Majesté a été jusqu'à intervertir l'ordre des choses, qui existoit depuis le commencement de la Monarchie, en donnant

au Tiers - état une double représentation, et vous leur ferez sentir combien il est affreux que ce soit précisément la multitude dont il croyoit faire le bonheur, par cet interversion, qui s'écrase elle-même, qui anéantisse la nation, prépare la plus affreuse misère à ses enfans, en se révoltant contre son Bienfaiteur.

Dessillez donc, Messieurs, les yeux des peuples, puisque c'est en vous qu'ils ont mis leur confiance ; un mot de votre part, un aveu qui répareroit vos torts, qui vous couvriroit même de gloire, raméneroit la paix & remédieroit encore (malgré les déprédations qui se sont multipliées dans nos finances, depuis que vous vous êtes emparés de tous les pouvoirs) aux maux dont ils seront de plus en plus les victimes, si la paix ne se rétablit pas. Avouez que quelques factieux d'entre vous, se sont laissés entraîner dans des associations sacrilèges, formées hors de l'Assemblée nationale; qu'ils ont médité les complots odieux de perdre notre infortunée patrie, pour s'élever sur ses ruines; qu'ils ont provoqué le désordre pour s'emparer de toutes les places, après en avoir chassé, sous les prétextes les plus odieux, ceux qui les occupoient légalement; qu'ils ont fomenté les différentes cabales qui déchirent la chose publique, les uns voulant commander, sous le nom du Roi prisonnier, les autres sous celui de république, & tous par l'anarchie.

Convenez qu'ils n'ont séduit le vulgaire stupide, en lui suggérant que ce seroit lui qui commanderoit par eux, que pour s'élever sur son dos au faîte du despotisme; qu'ils ont enfin employé les méchans pour épouvanter les bons & les foibles; qu'en se cachant sous le masque hipocrite de la popularité, ils ont ameuté la multitude séduite par les mots de *liberté*, de *révolution*, de *constitution*, *d'aristocratie* dont ils leur ont donné les plus fausses idées; qu'ils sont enfin parvenus à vous dicter impérieusement les opérations les plus désastreuses pour la Patrie, par la crainte des forfaits qu'ils commandoient, & dont ils pouvoient vous rendre les victimes.

Montrez-leur ces hommes de sang dans leurs sinistres Assemblées, s'engageant par le plus horrible des sermens, à porter chez toutes les nations cette fureur exécrable qu'ils ont allumée chez nous, & leur faire partager les malheurs qui nous accablent. Présentez-leur le tableau affreux des succès, qu'à la honte de l'humanité, ils ont déjà eus chez nos plus proches voisins, dans ce comtat d'Avignon, contrée auparavant si heureuse; ils frémiront d'horreur, au récit de tous

les crimes que leurs agens y ont excités, au récit de ces crimes si atroces que l'histoire n'en fournît jamais d'exemples semblables, & qu'on ne peut les comparer qu'à ceux dont vient d'être souillée notre infortunée Patrie. Loin d'opposer les armes à la guerre, que les Puissances liguées sont forcées de nous déclarer, autant pour mettre leurs peuples à l'abri des malheurs que ces monstres leur préparent, en cherchant à porter chez eux la même frénésie & le même feu de la sédition, que pour sauver leurs propres têtes de la rage de ces assassins, ils se réuniront au contraire à vous, pour enchaîner les efforts des perfides qui font passer la nation Française pour un peuple d'antropophages; ils demanderont la paix à tous les peuples, en l'établissant parmi nous. Faites-leur sur-tout bien sentir que, mettre le poignard à la main d'assassins à gages, en les portant sous l'appât des récompenses à courir sur ceux qui nous déplaisent, est un des crimes les plus affreux qu'on puisse commettre; qu'on peut arrêter pour punir par la loi, ou combattre loyalement ses ennemis; mais qu'on ne doit jamais ordonner l'assassinat, si on ne veut former un peuple de monstres. Peignez-leur sur-tout la position de notre auguste Monarque depuis le 23 Juin 1789.

Frappé de ce qu'on avoit pu méconnoître les intentions paternelles consignées dans sa déclaration, ne concevant pas comment cet acte, qui auroit dû lui mériter la reconnoissance de ses sujets, lui en avoit aussi cruellement aliéné les cœurs; il vit bientôt que des intriguans, se proposoient de faire couler le sang des Français, pour satisfaire des vues criminelles. Il préféra d'attendre que l'effervescence, née de la chaleur de la saison, réunie aux principes de discorde que souffloient les factieux, fût appaisée, pour parler en Souverain dont on méconnoissoit la bienveillance. Le mal ayant depuis empiré, de plus en plus, en proportion des bontés qu'il ne cessoit de montrer, & qu'on regardoit comme foiblesse, il crut long-tems devoir attendre le retour des factieux à de plus heureuses dispositions. Ce ne fut qu'au moment où il fut enfin convaincu qu'il n'y avoit plus rien à espérer, au moment où les factieux vous dominoient jusqu'à renverser & méconnoître même les principes constitutionnels que vous avez décrétés avec eux, jusqu'à faire craindre à Sa Majesté pour les jours de son auguste épouse, si souvent & si hautement menacée & pour ceux de sa famille; ce ne fut enfin qu'au moment où il craignit que les Puissances étrangères ne vinssent ravager les terres de ses sujets, pour venger & les infractions aux traités les plus solemnels, & les injures dont les monstres qui

trompent les peuples les ont couverts, qu'il prit enfin le parti d'abjurer les conseils perfides qui lui ont fait suivre la route oblique qui l'a fait si mal juger de la Nation.

En récapitulant aux Français tout ce que ce bon prince a fait depuis son avénement au trône, & sur-tout en leur présentant sa déclaration du 23 Juin, ils n'auront pas de peine à croire que le parti de s'éloigner du lieu où il étoit captif, ne lui ait encore été dicté par son amour pour ses peuples, & que son but ne fut que de les sauver de la vengeance des étrangers, de celle des mécontens, & de les arracher à leur propre fureur. Alors leur reconnoissance parlera, la discorde effrenée fuira, pour faire place à la raison & à la paix. J'ose donc vous demander, en signe d'approbation, de vouloir bien vous mettre à la tête du projet, que j'ai d'inviter tous les Français, dignes de ce nom, à s'unir avec moi, pour supplier notre auguste Monarque de reprendre les rênes de l'Etat, & de se mettre à la tête de la force publique, pour réprimer les séditieux, pour maintenir la paix, tant entre les Puissances étrangères, que des infractions aux traités les plus solemnels, ou les démarches affreuses d'hommes effrenés, ont armés contre nous, qu'entre tous les sujets de l'Empire; alors renaîtront le calme & le bonheur sur les bases d'une heureuse constitution?

De Pawlet.

POST-SCRIPTUM.

Le désir de comparer avec la Déclaration du Roi du 23 Juin 1789, l'ensemble des Décrets constitutionnels que vous annoncez, depuis long-tems, sous le titre de révision, m'a fait différer de vous envoyer la présente pétition. J'ai examiné, Messieurs, cet ensemble avec l'attention la plus sérieuse. Mais comme les bornes d'un *post-script* ne me permettent pas d'entreprendre une discussion si longue, je prends avec vous l'engagement le plus sacré, de démontrer jusqu'à l'évidence, que tout ce qui se trouve de juste & d'avantageux, même dans les droits de l'homme publiés avec tant d'ostentation, est compris dans la Déclaration du Roi. Je démontrerai que tout ce qui sort des bornes sages & équitables de cette Déclaration, est l'ouvrage des factieux qui ont cherché à séduire les peuples par de fausses interprétations, & que ces interprétations forcées opposent des obstacles si insurmontables à la prospérité, à la tranquillité & à la véritable liberté des Français, que le Roi ne pourroit pas les accepter, sans se rendre coupable de perfidie ou au moins d'une odieuse indifférence pour ses Sujets. Forcés d'avouer qu'il a fallu toute l'adresse possible & l'astucieuse hypocrisie des hommes per-

vers qui ont volontairement versé sur nous tant de calamités, pour égarer les peuples & leur persuader que les vues paternelles de notre Souverain, loin d'embrasser tous les droits légitimes des hommes, tendoient à les anéantir, & à appesantir sur eux le joug de la plus odieuse tyrannie, vous conviendrez, Messieurs, que les vues des factieux ne pouvoient être que très-criminelles. Vous déplorerez le délabrement affreux où sont tombées nos finances depuis votre rassemblement, avec d'autant plus d'amertume que leur situation désastreuse vous force d'éluder le tableau de vos opérations financières & les comptes que vous nous avez promis, & qu'il vous rend enfin malgré vous infidelles à la Nation, & injustes envers ceux qui, après vous, seront chargés de rétablir les finances. Vous ferez enfin des vœux sincères, pour qu'à l'avenir les peuples ne puissent plus être trompés par des libelles remplis d'impostures; vous sentirez la nécessité de les éclairer par l'institution d'un ouvrage périodique, qui serve de recueil impartial aux argumens de tous les partis; & qui, présentant au peuple un antidote salutaire, le mette à même de juger par comparaison, & de distinguer la vérité du mensonge. Vous désirerez sur-tout (si les factieux vous empêchent de le décréter) que cette institution vraiment patriotique soit formée d'après les plans indiqués dans le premier cahier. Les précautions qui y sont proposées pour prévenir jusqu'aux moindres abus, jusqu'à la moindre partialité des Rédacteurs de cet ouvrage, en le rendant vraiment digne de la confiance des peuples, en feront le bouclier invincible de la liberté publique & individuelle, le flambeau le plus propre à éclairer le Roi & les peuples sur leurs véritables intérêts. Il deviendra enfin l'ami sincère de l'ordre, de la paix, & du bonheur de la Nation & de son Chef auguste.

DE PAWLET.

On s'abonne pour le Journal des Amis de la paix & du bonheur de la Nation, rue des Deux-Écus, la deuxième porte cochère à droite par celle de Grenelle : on s'adressera au sieur POTIER, Directeur du Bureau, à qui on adressera (franc de port) tous les avis, plans & discussions qu'on voudra faire insérer. Le prix de l'abonnement est de 36 livres par an, ou 18 livres pour six mois.

Jusqu'à ce que le Public nous ait mis à portée, par un concours d'abonnemens propre à soutenir les frais de cette entreprise vraiment patriotique, chaque cahier & feuille se vendront à part sur le pied de 5 s. la feuille. -- Les personnes amies de la Patrie, qui persuadées que ces feuilles pourront concourir au bonheur général des Peuples, en les éclairant sur leurs véritables intérêts, & en les rappelant dans les bras du plus juste des Rois, voudroient supporter partie des frais d'impression, pour en propager la connoissance, pourront se les procurer au Bureau, sur le pied de 15 liv. le cent, 26 liv. les cinq cens, & 50 liv. le mille.

De l'Imprimerie de GIROUARD, rue du Bout-du-Monde, n°. 47.